NOTE D'INFORMATION

BOND OPTIMUM

Nature juridique **FCP**

Société de gestion
SOGECAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19041 en date du 08/03/2019.

SOGEKAPITAL GESTION

Tél.: 0522 43 98 10 - Fax: 0522 26 40 25

Metro



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion SOGECAPITAL GESTION sise à 55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca, représentée par Monsieur Karim EL HNOT en sa qualité de DIRECTEUR GENERAL, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: BOND OPTIMUM

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000036998

- Date et référence de l'agrément

: 19/10/2017, GP17037

- Date de création

: 30/11/2009

- Siège social

: 55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca.

- Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: **01/01** au **31/12**

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 10,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

: SOGECAPITAL GESTION représentée par Monsieur

Karim EL HNOT.

- Société de gestion

: SOGECAPITAL GESTION représentée par Monsieur

Karim EL HNOT.

- Etablissement dépositaire

: SGMB, sise à.55, Avenue Abdelmoumen,

Casablanca, représentée par Monsieur Omar SENHAJI, en sa qualité de Responsable

Département Titres.

- Commercialisateur

:

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
SOGECAPITAL GESTION	Direction commerciale
Société Générale Marocaine de Banques	Directeurs d'agence ou chargés d'affaires du
(SGMB)	réseau

- Commissaire aux comptes

: HDID&ASSOCIES représentée par Monsieur

Mohamed HDID.

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations OMLT

- Sensibilité min

: 1.1% (Exclus)

Sensibilité max

: 5.1% (Inclus)

- Indice de référence

: 30% MBI CT et 70% MBI MT

MBI: Moroccan Bond Index Source de publication de l'indice: BMCE CAPITAL.

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser le couple performancerégularité, à travers un investissement essentiellement effectué en produits de taux, tout en saisissant les opportunités qui pourraient se présenter sur le marché actions. Le fonds permettra à ses souscripteurs un placement, dont les perspectives de performance seront comparables à celle du marché du taux à court et moyen terme.

Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le niveau maximum investi en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotée à la bourse des valeurs de Casablanca est de 10% de son actif, tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra également consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. L'univers d'investissement du fonds est constitué de:

- Actions;
- Droits d'attribution ou de souscription;
- Certificats d'investissements:
- Titres de créances négociables;
- Titres émis ou garantis par l'état :
- Obligations;
- Parts d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de placement Collectif en Capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT):
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur;
- Produits bancaires (Dépôts à terme, etc.);

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : supérieure à 24 mois.
- Souscripteurs concernés : Grand public. Personne physique ou morale résidente ou non résidente.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 04/03/2010
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, Chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : la valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion et Réseau Société Générale Marocaine de Banques. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.

- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative. Les demandes de souscription sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription. Les demandes de rachats sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des « Intérêts courus ».
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - 3% HT.
 - Commission de rachat maximale :
 - o 1,5% HT.
 - Cas d'exonération :
 - Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistré sur la même valeur liquidative, le prix de la souscription est égal à la valeur liquidative.
 - Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix du rachat est égal à la valeur liquidative.

Frais de gestion :

2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications :	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 DH (HT)
(3) Commissions AMMC :	0,025% (HT)
(4) Dépositaire :	0,01% (HT)
(5) Maroclear (Commission de gestion du compte émission) :	300 DH Tarif mensuel (HT)
(6) Maroclear (droit d'admission) :	0,01 ‰ Taux annuel (HT)
- Prestations de Sogécapital Gestion :	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)